INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Régate de Club Championnat Automne 5
06/12/2026
YC Granville
Grade 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au bureau du Yacht Club Granville.

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **72.**

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Classe	Nb de course
06/12/26	***Osiris***	***Au mieux***

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est à partir de **15h10**

6.3 Un briefing pourra être organisé à 14h

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé 2 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont : pavillon C (Charlie)

En fonction du nombre d'inscrits, une ou deux classes seront déterminées. La limite inférieure de classe pour les grands bateaux sera fixée au groupe 22 inclus

Un seul départ sera donné pour chaque course quelque soit le nombre de Classe.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont : flamme numérique.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe** PARCOURS**.**

9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.**

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de parcours	Arrivée
Bouée conique blanche	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique orange	Bouée conique blanche

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau de leur classe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du Yacht Club Granville.

17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au bureau du Yacht Club Granville. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps.**

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2.

19.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury**.**

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé**.**

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : Zodiac VPM ou bateau comité YCG

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : PP Monneron
Présidente du comité technique :
Président du jury :

ANNEXE ZONES DE COURSE

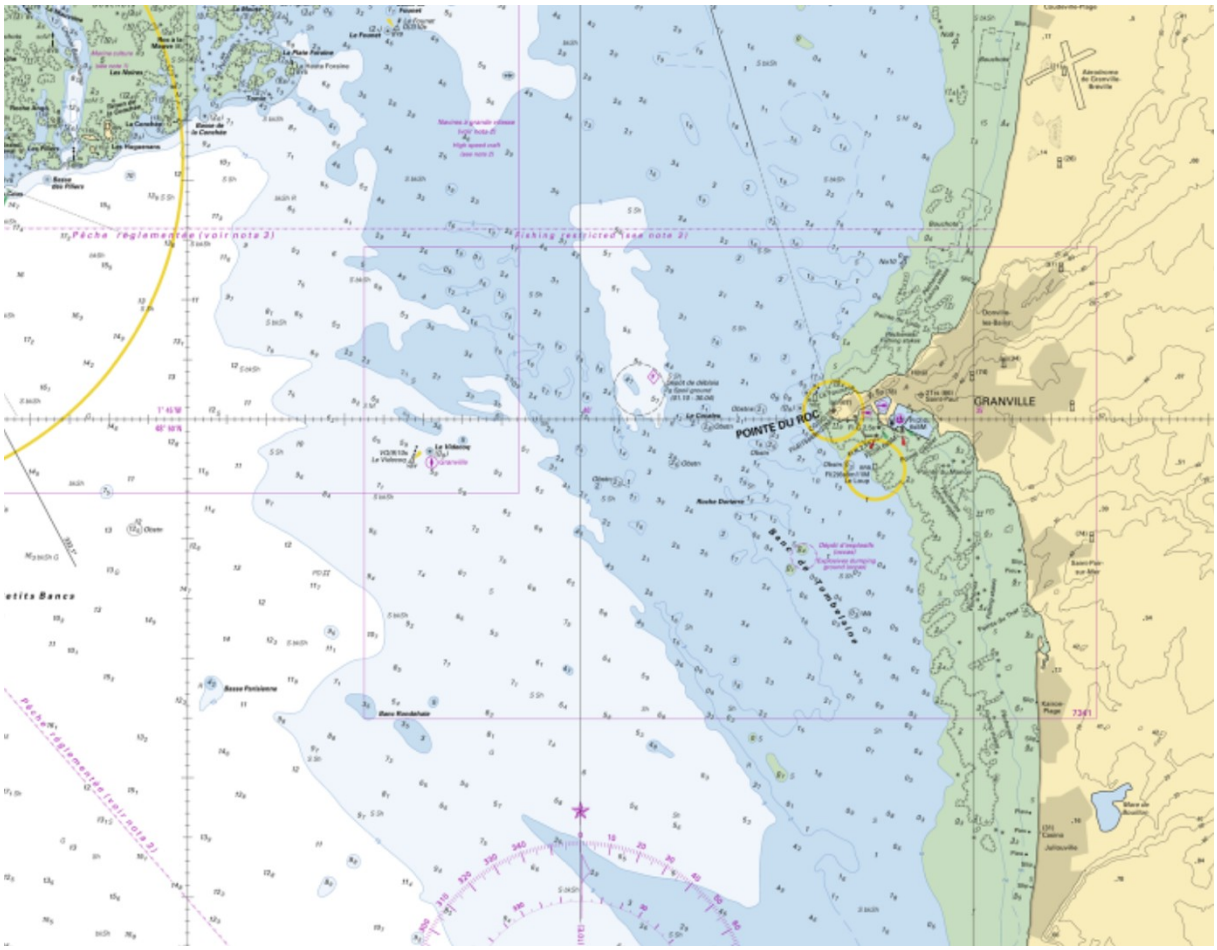

ANNEXE PARCOURS »

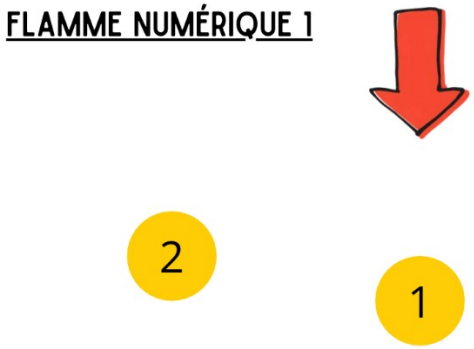

Parcours : Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - Arrivée

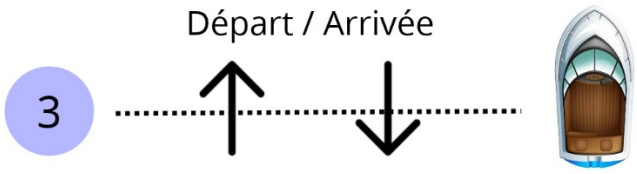

Départ : Bateau comité / Bouée conique blanche
Marque 1 : bouée cylindrique jaune à laisser à Babord.
Marque 2 : bouée cylindrique jaune à laisser à Babord.
Marque 3 : bouée conique blanche du départ du départ A laisser à babord
Arrivée entre le Bateau comité et la bouée conique blanche N°3 a laisser à tribord

FLAMME NUMÉRIQUE 2



1

Parcours : Départ - 1 - 2 - 1 - Arrivée

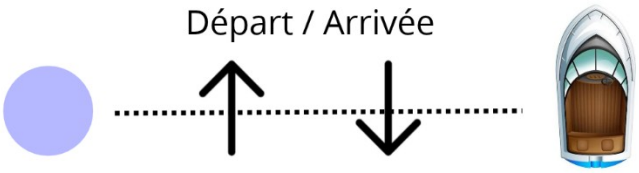

2

Départ : Bateau comité / Bouée conique blanche
Marque 1 : bouée cylindrique jaune à laisser à Babord.
Marque 2 : bouée cylindrique jaune à laisser à Babord.
Arrivée Bateau comité / bouée conique blanche

FLAMME NUMÉRIQUE 3



Parcours : Départ - 1 - 3 - 1 - Arrivée

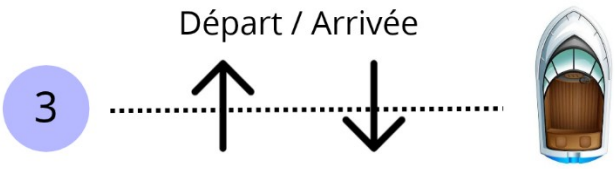

Départ : Bateau comité / Bouée conique blanche
Marque 1 : bouée cylindrique jaune à laisser à Babord.
Marque 3 : bouée conique blanche du départ A laisser à babord
Arrivée entre le Bateau comité et la bouée conique blanche N°3 a laisser à tribord

Flamme numérique 4

Départ : ligne du club (mat de pavillon jetée rouge / tourelle du Loup)
Bouée « le Founet» à laisser à Tribord
Bouée « N°9 » à laisser à Tribord
Tourelle « Fourchie » à laisser à Babord
Arrivée : ligne du club

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».
Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.
Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :
Parcours 1 : Marque 1, Marque 2,Marque 3 (lorsqu'elle est a contourner)
Parcours 2 : Bouée n°9